

Formulaire d'identification de la résidence fiscale et du statut américain aux fins de l'échange automatique d'informations et de FATCA « Formulaire d'identification fiscale »

Ce formulaire d'identification fiscale est à remplir lorsque le ou les bénéficiaires sont des personnes physiques. Si le bénéficiaire est une personne morale, un formulaire d'identification fiscale pour entités (spécifiquement dédié aux personnes morales) doit être demandé en appelant notre service au (352) 290 190 555.

Lorsqu'il y a plusieurs bénéficiaires, prière de remplir un formulaire d'identification fiscale pour chacun des bénéficiaires.

Des exemplaires complémentaires peuvent être obtenus :

- Soit en les téléchargeant sur notre site www.baloise.lu sous la rubrique « Particuliers > Je suis Client > Une demande ? > Mes documents utiles »
- Soit en appelant notre service au (352) 290 190 555.

> Bénéficiaire

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Téléphone : _____ E-mail : _____

Question 1 : Le bénéficiaire est-il exclusivement résident fiscal luxembourgeois* ?

oui non

* Si vous avez coché **non**, veuillez répondre à la question 2. Si vous avez coché **oui**, passez directement à la question 3.

Question 2 : Le bénéficiaire est-il résident fiscal dans l'un des pays suivants* ?

France : oui non NIF : _____
 Belgique : oui non NIF : _____
 Allemagne : oui non NIF : _____
 Autre(s) pays : _____ NIF : _____
 _____ NIF : _____

(NIF : Numéro d'identification fiscale)

Si vous ne disposez pas de numéro(s) d'identification fiscale, veuillez en préciser la raison : _____

* Par principe, votre pays de résidence fiscale est le même que celui de votre résidence principale. A titre d'exemple ⁽¹⁾ :

- si vous travaillez au Luxembourg mais que vous avez votre résidence principale dans un pays frontalier, il est probable que vous soyez résident fiscal du pays frontalier en question.
- une résidence secondaire dans un pays étranger donne seulement lieu à des obligations fiscales limitées et n'est pas relevant pour cette question. Veuillez noter qu'il est possible d'avoir des résidences fiscales dans plusieurs pays à la fois, mais que cela reste un cas exceptionnel. En cas de doute, nous vous recommandons de prendre avis auprès d'un conseil fiscal.

⁽¹⁾ les exemples et listes sont donnés à titre illustratif uniquement et ne peuvent engager la responsabilité de Baloise Vie Luxembourg S.A.

Question 3 : Le bénéficiaire est-il une « US Person » suivant la définition reprise ci-dessous ou dispose-t-il du statut de résident fiscal américain pour d'autres raisons :

oui non

La notion de « US Person » inclut notamment :

- a. Les personnes ayant la nationalité américaine (y compris les personnes ayant une double nationalité ou plusieurs nationalités) ;
- b. Les personnes qui résident aux Etats-Unis ;
- c. Les personnes qui possèdent un titre de séjour aux USA (par exemple une « Green Card ») ;
- d. Les personnes qui ont séjourné aux USA pour une certaine période (« test de présence substantielle ») :
 - au moins 31 jours au cours de l'année civile et,
 - plus de 183 jours au total sur l'année en cours et les deux années civiles précédentes. La méthode de calcul est la suivante : les jours de l'année en cours sont comptés en totalité ; les jours de l'année antérieure sont comptés pour un tiers ; les jours de l'année avant l'année antérieure sont comptés pour un sixième ;

Il est à noter qu'une personne qui n'a pas le statut de « US Person » peut être considérée comme un résident fiscal américain pour d'autres raisons (par exemple une double résidence, une déclaration d'impôt conjointe avec une « US Person » [un conjoint par exemple], ou encore suite à une demande de renonciation à la nationalité américaine ou de titre de séjour longue durée).

Déclaration aux autorités fiscales

Lorsque le statut d'US Person est établi ou lorsqu'il est résident fiscal d'un autre pays que le Luxembourg. Le bénéficiaire déclare avoir pleinement conscience que Bâloise Vie Luxembourg S.A. est, suivant la législation applicable au Luxembourg, dans l'obligation de reporter à l'Administration des contributions directes (ainsi qu'à l'autorité compétente de la juridiction soumise à déclaration) certaines informations concernant le contrat d'assurance (et potentiellement concernant les autres contrats conclus avec Bâloise Vie Luxembourg S.A. et qui sont visés par la législation).

En tant qu'institution financière, Bâloise Vie Luxembourg S.A. est soumise aux dispositions dites de « l'échange automatique d'information » de la loi relative à la Norme commune de déclaration, concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, portant transposition de la Directive Européenne 2014/107/UE du 9 décembre 2014 ainsi qu'aux dispositions de la loi dite « FATCA » (Foreign Account Tax Compliance Act) de la loi du 24 juillet 2015.

Les données à caractère personnel recueillies sur base de la législation luxembourgeoise concernant l'échange automatique d'informations et FATCA seront traitées et transférées conformément aux dispositions de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont destinées aux finalités prévues par l'Accord multilatéral entre Autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé à Berlin le 29 octobre 2014 et de la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

Le responsable du traitement est Bâloise Vie Luxembourg S.A. qui peut communiquer ces données à des tierces personnes dans les cas et conformément aux modalités et conditions énoncées à l'article 111-1 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances consacrant le secret professionnel en matière d'assurances. La durée de conservation des données personnelles est limitée à la période pendant laquelle la conservation des données est nécessaire pour permettre à Bâloise Vie Luxembourg S.A. de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou d'autres obligations légales. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant ses données, qu'il pourra exercer en adressant une demande écrite à l'adresse du responsable du traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de réponse incomplète ou en cas d'absence de réponse aux questions du présent formulaire, nous pourrions être amenés, sur base des dispositions légales à communiquer de manière automatique les informations à notre disposition à l'Administration des contributions directes (ainsi qu'à l'autorité compétente de la juridiction soumise à déclaration).

Fait à le ____/____/____

Signature Bénéficiaire